

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 OCTOBRE 2025**

**Point 6 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par Mme Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'intégrer une subvention à l'acquisition de chariots d'achat durables au catalogue du programme Bulle Verte**

Lors de la séance du 26 mai 2025, Mme Anne Niquille a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 8 septembre 2025, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'intégrer une subvention à l'acquisition de chariots d'achat durables au catalogue du programme Bulle Verte.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**La Présidente**

**Elodie Surchat**

**La Secrétaire**

**Nicole Jacquroud**

## **Postulat demandant d'intégrer une subvention à l'acquisition de chariots d'achat durables au catalogue du programme Bulle Verte**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,*

*Les différents avis exprimés ces dernières semaines montrent l'importance de soutenir à la fois nos commerçants et commerçantes, et d'assurer une certaine attractivité des espaces publics, notamment ceux dédiés à la mobilité, pour les usagers et usagères. Réduire l'usage de la voiture pour les petites courses doit être soutenu pour favoriser la satisfaction et le bien-être des personnes au centre-ville et ainsi leur envie d'y rester plus longtemps et d'y revenir pour faire leurs achats, boire un café, etc.*

*Les chariots d'achat personnels (ou « caddies ») permettent de faciliter les achats à pied ou en transports publics. Ils représentent une alternative pratique et écologique aux sacs plastiques ou aux trajets motorisés. Un soutien financier pourrait encourager leur adoption, notamment auprès des personnes âgées et des familles.*

*Compte-tenu de ces différents éléments, il nous semble intéressant d'étudier l'opportunité d'intégrer une subvention partielle à l'acquisition de chariots d'achat durables au catalogue existant du programme Bulle Verte. L'ajout d'éléments à cette liste ne modifie pas le plafonnement du fonds, soit le 1% des crédits d'investissements octroyés par le Conseil général avec un maximum fixé à Fr. 500'000.-, mais permet de diversifier l'offre et de répondre aux habitudes et besoins différents de nos concitoyens et concitoyennes, tout en soutenant le commerce local, en ce qui concerne l'objet de ce postulat.*

*Merci de votre attention. »*